Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20261030-55_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 55/26

Le mercredi 30 octobre 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 20 octobre 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 15
Présents : M. Ronan COUDRAIS, Maire, Mme Sylvie MONNIER, Mme Elodie HAMON, M. Yves PAPAIL, adjoints.
M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, Mme Florence PAVOINE, Mme Solédane MOREL, M. Lucien COMBES, Mme Véronique BOUGEARD, M. Jean-François COUROUSSE, Mme Nadia CHEKKAT, Mme Gwendolyne BOULOT
Pouvoirs : Jean-François CLAIRON à Lucien COMBES, Alain MOREL à Jean-François COUROUSSE
Secrétaire de séance : Nadia CHEKKAT

****

OBJET : TOURISME – AVENANT A LA CONVENTION FFVE

Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire, présente les évolutions de la convention qui lie la commune avec la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE).

Pour rappel en 2024 la commune a obtenu le label « Village d'accueil des véhicules d'époque », jusqu'à aujourd'hui la présence dans ce label était gratuite, hormis le coût d'achat des panneaux d'entrée de bourg.

Dans le cadre de l'évolution du label il nous est proposé un avenant à la convention avec l'ajout d'une cotisation annuelle de 95 € et de passer la durée de la convention à 3 ans renouvelables tacitement.

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de la FFVE

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	15
POUR ……..	15
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 6 novembre 2026
- De l'affichage le : 6 novembre 2026